

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'UFR DE PHYSIQUE
DU 12 JUIN 2017**

Etaient présents : Mmes et MM., Angonin, Bachelot, Balland, Bardon-Brun, Boillevin, Bonneau, Briant, Cacciari, Callebaut, Chatenay, Cladé, Daigne, Darnige, Deleporte, Elias, Gigan, Giura, Grosman, Jeauffroy, Juhin, Maitre, Riconda, Saitta, Sajus, Tissier, Vernhet, Witkowski.

M. Kierlik, directeur de la faculté de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique et Mme Suirco, adjointe.

Etaient excusés : Mmes et MM. Berthier, Delande, Gligorov, Joffre, Michaut, Restagno.

Avait donné procuration : Mmes et MM. Berthier, Delande, Joffre, Michaut, Restagno.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil précédent ;
- 2) Retour des commissions et des conseils ;
- 3) Classement des demandes de l'UFR pour la révision des effectifs 2018 ;
- 4) Point sur la nouvelle université;
- 5) Préparation de la rencontre avec Jean Chambaz;
- 6) Questions diverses.

1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

A. Grosman signale un manque dans le PV : il a été évoqué une discussion au sein du conseil sur la politique de promotions et recrutements de l'UFR.

La phrase : « Il est convenu qu'à un prochain conseil d'UFR, la politique de l'UFR concernant les promotions et les recrutements (EC, IATSS) soit discutée. » sera ajoutée en page trois.

Le PV du conseil de l'UFR de physique du 11 mai 2017 est ensuite approuvé à l'unanimité.

2) RETOUR DES COMMISSIONS ET CONSEILS

Commission des personnels IATSS-ITA

E. Kierlik signale les affaires en cours : Tableaux d'avancement ITRF 2017 (changements de grade) et entretiens professionnels ITRF 2017. Il rappelle que la commission privilégie l'alternance en BAP et en corps des concours de revalorisation d'une année sur l'autre. Il donne le classement des postes IATSS retenu par la commission :

- a) Revalorisation TECH BAP C
- b) TECH BAP C LKB
- c) TECH BAP J L2
- d) Revalorisation AI BAP J
- e) TECH BAP J L1
- f) TECH BAP C TP L1/L
- g) IR BAP C LJP

COPENS commission des personnels enseignants

S. Gigan rappelle les deux missions principales de la COPENS : Etre force de proposition auprès du conseil (meilleure gestion des personnels et amélioration des conditions de travail) et accompagner les enseignants-chercheurs dans l'exercice de leur métier. La COPENS a effectué un état des lieux des sections CNU (28, 29, 30 et 34). Les chiffres montrent une très forte pression en section 28 suivie de près par la section 34 puis, dans une moindre mesure, sur la section 29. La pression en section 30 est inférieure à celle sur les autres sections. Par ailleurs, la COPENS a pu constater que le nombre de MC promovables était tout à fait comparable si on considère l'ensemble des sections 29, 30 et 34 et la 28 seule.

La COPENS recommande deux demandes de poste PR 46.3 (l'une en 28, l'autre en 29/30/34 ou 29/34), souhaite porter ces demandes conjointement sans classement et souhaite les afficher comme une priorité de l'UFR.

Une discussion suit, relative aux coûts des recrutements et/ou revalorisations et aux dates de pourvoi des postes. Suite aux questions (A. Maitre, F. Elias, P. Cladé) E. Kierlik précise qu'il est possible d'organiser un jury de concours 46.3 pour 3 sections par exemple avec 20 personnes (6 par section, un candidat, un président) et que les profils larges assurent à tous de pouvoir se présenter. M. Saitta précise le nombre de 46.3 dans les autres composantes (1 en chimie tous les ans, 2 en bio cette année.....) et signale que des postes ouverts sur 3 sections se pratiquent dans ces UFR.

Conseil des enseignements (CE)

N. Witkowski explique que les demandes de poste IATSS ont été présentées par les responsables de services devant le conseil des enseignements en présence de la commission des personnels IATSS. L'idée était d'avoir une présentation justifiée de ces demandes comme celles des enseignants-chercheurs et IATSS affectés dans un laboratoire devant le conseil scientifique. Elle donne ensuite le classement voté par le CE :

- a) TECH BAP J – Gestionnaire pédagogique licence de physique L2
- b) TECH BAP J – Gestionnaire pédagogique département du cycle d'intégration L1
- c) TECH BAP C – Mécanique département du cycle d'intégration L1

N. Witkowski présente ensuite :

- CurieSat, le projet nanosat (<http://www.nanosat.upmc.fr/fr/index.html>)

La présentation du projet a suscité beaucoup de discussion quant au budget (250 k€ par module, 50% de participation du CNES acquise) avec un manque de visibilité sur les 50% restant devant être financés.

- les ateliers organisés par la vice-présidence formation pour la nouvelle maquette de L1

Quelques idées sont échangées au sein du conseil à propos des nouvelles maquettes de formation (math et physique pour tous, enseignants de quelle discipline, le tronc commun, les prérequis, l'UE de sport, l'alternance, la formation tout au long de la vie). E. Kierlik souligne que l'offre en « formation tout au long de la vie » est insuffisante et que l'on pourrait proposer des thématiques ciblées en se basant sur la compétence des laboratoires de l'UFR.

Conseil scientifique (CS)

D. Vernhet liste les demandes de poste que le CS restreint a fait ressortir (dans l'ordre des présentations) : IAP, IMPMC, INSP, LKB, LPNHE, LPTMC et SYRTE en donnant les critères de sélection du CS.

Le classement finalement adopté et proposé par le CS est :

- a) Ex aequo TECH BAP C LKB fabrication mécanique et MCF 29 LPNHE
- b) MCF 28 IMPMC
- c) MCF 34/29 IAP
- d) MCF 28/30 LPTMC

E. Kierlik rappelle notre faible possibilité de recrutement compte tenu de notre masse salariale libérée et le montant de la contribution mutualisée CM (12% de la masse salariale des départs + 0.75% de la masse salariale totale)

D. Chatenay souhaite contester cette politique et propose de rédiger une motion. Après discussion, le CUFR dans son ensemble est d'accord pour qu'un texte soit rédigé en ce sens qui sera soumis au vote des membres du conseil.

E. Kierlik récapitule ensuite les classements proposés par le conseil scientifique élargi, le conseil des enseignements et les deux commissions des personnels.

3) CLASSEMENT DES DEMANDES DE L'UFR POUR LA REVISION DES EFFECTIFS 2018

E. Kierlik n'envisage qu'une hypothèse « optimiste », celle où l'UFR récupère l'intégralité de la contribution mutualisée.

Il rappelle les trois demandes de poste à ne pas oublier : 108 missions CME (chargé de mission enseignement), 2 mois de vacances et 1600 HC (heures complémentaires).

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
1	108 missions CME	$108 \times 3,9 = 421,2$	421,2
2	2 mois de vacation M	$2 \times 2,2 = 4,4$	430
3	1600 HC	$16 \times 4,7 = 75,2$	505,2

A. Grosman demande l'utilité des HC et mois de vacation. M.-C. Angonin précise que ces heures sont indispensables aux licences et masters professionnels. E. Kierlik signale qu'entre 38 et 40 CME sont libérés chaque année. Ceux-ci correspondent à des besoins réels qu'il est difficile de ne pas remplacer et P. Cladé signale que le coût horaire est bien inférieur à celui d'un EC.

E. Kierlik présente ensuite les demandes prioritaires des structures de l'UFR et précise que ce « deuxième bloc » va bien au-delà de nos possibilités budgétaires :

Classement	Demandes	Cumul (k€)
4 à 11	MC LPNHE, MC IMPMC, 2 revalo PR 46-3, 1 TECH BAP J, 1 TECH BAP C, 1 revalo TECH BAP C, 1 revalo AI BAP J	789,2

Le « troisième bloc » sera intégré dans nos demandes de dotations afin de signifier nos besoins :

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
12	TECH gestionnaire L1	42	831,2
13	MC IAP	67	898,2
14	TECH plateforme exp. L1	42	940,2
15	MC LPTMC	67	1007,2
16	IR LJP	63	1070,2

E. Kierlik demande l'accord du conseil de baser les discussions sur ces trois blocs. Cet accord est donné après qu'E. Kierlik ait expliqué qu'il y a deux demandes d'EC dans le bloc 2 du fait de trois départs d'EC et que les

promotions (revalorisations) sont demandées de la même façon que les recrutements car la masse salariale finance les deux.

A. Grosman et M. Tissier souhaitent pour l'année prochaine un débat concernant les promotions et les recrutements afin d'afficher le plus clairement possible la politique de l'UFR.

E. Kierlik présente plusieurs scénarios du deuxième bloc.

Des échanges interviennent concernant : la prise en compte par le conseil scientifique des recrutements des autres tutelles dans les laboratoires, les choix des différentes sections CNU, la politique de recrutement du CNRS.

D. Chatenay et P. Giura pensent qu'en tant que collectivité, l'UFR doit privilégier les carrières des personnels avec les revalorisations et les stabilisations (CDD) et A. Grosman rappelle la nécessité d'obtenir des revalorisations.

A. Maitre signale que l'UFR pourra difficilement se passer d'un recrutement pour la gestion du L2. T. Darnige déplore notre obligation de gérer la pénurie depuis que les UFR gèrent leur masse salariale et/ou de choisir quelle activité n'est plus indispensable. Il rappelle à ce propos que les postes TECH au LKB et en licence seront donc mis en concurrence.

E. Kierlik précise que toutes les demandes de poste, avec la motion évoquée ci-dessus, seront envoyées à la présidence et que nous gérons effectivement la pénurie.

D. Vernhet signale que ne pas mettre de recrutement de MC dans les priorités de l'UFR est un très mauvais signe pour la dynamique scientifique. M. Cacciari appuie en faisant remarquer que c'est aussi un très mauvais signe pour les jeunes dans nos laboratoires.

R. Bachelot indique que la situation est identique dans plusieurs établissements et qu'il faudra, à terme, proposer des nouvelles sources de revenus financiers comme la formation continue. D. Vernhet signale qu'à l'UPMC les revenus scientifiques ne concernent que des contractuels. E. Kierlik indique que cette situation de pénurie durera environ dix années si la SCSP (subvention pour charge de service public) n'est pas augmentée. Il suggère de voter d'abord au classement des deux demandes de poste TECH puis au choix des sections pour les postes 46.3.

Concernant les demandes TECH dont l'une est un remplacement (L2) et l'autre une stabilisation d'un agent contractuel (LKB), il est proposé de voter pour A) Tech LKB ou B) Tech L2
Tech L2 Tech LKB

La proposition A l'emporte avec 18 oui contre 15 pour la proposition B.

Concernant les sections des 46.3, il est proposé A) 28 B) 29/30/34
29/30/34 28

Suite à un rappel des chiffres étudiés par la COPENS et la volonté de garder deux demandes de 46.3 avec l'alternance respectée les années passées, la proposition B l'emporte avec 1 refus de vote, 5 blancs et 14 oui (contre 13 oui pour la proposition A).

E. Kierlik revient sur les quatre scénarios proposés dans le bloc 2. A. Maitre souligne qu'en l'état, la position du poste Tech L2 ne montre pas une volonté d'obtenir un CDD à la rentrée de septembre.

Une discussion débute concernant : une campagne de recrutements pluriannuelle, l'obligation de recruter, le choix d'années sans recrutements ou sans promotions, le remplacement indispensable des agents en soutien logistique. Les membres du conseil décident ensuite d'un nouveau scénario du deuxième bloc :

TECH BAP C LKB

MCF LPNHE

Rev. PR 46-3 29/30/34

TECH BAP J L2

Rev. TECH BAP C

Rev. PR 46-3 28

Rev. AI

MCF IMPMC

Cette proposition est votée avec 29 oui, 3 non et 1 nul.

T. Bardon-Brun, C. Riconda, A. Grosman, D. Chatenay et E. Kierlik discutent du contenu de la motion envisagée. Celle-ci doit aborder les modalités de révision des effectifs, déplorer que la procédure retenue ne tienne pas compte des années difficiles et souhaiter que cette procédure évolue afin que l'UFR ait une meilleure maîtrise de ses choix.

4) POINT SUR LA NOUVELLE UNIVERSITE

E. Kierlik rappelle que les statuts de Sorbonne Université ont été votés et sont consultables sur le site dédié. Il souligne également l'envoi à tous les personnels d'un document de présentation de l'organisation de la nouvelle université qui sera soumis à l'avis du comité technique commun.

M. Saitta résume les deux réunions de l'intergroupe G40 des composantes. Il signale divers points qui ont été débattus comme l'organisation des listes électorales pour les facultés en vue des élections qui auront lieu en novembre et l'élaboration d'un document contenant des questions et des propositions à soumettre aux futurs candidats doyens des facultés.

5) PREPARATION DE LA RENCONTRE AVEC M. CHAMBAZ LE 19 JUIN

Au moins deux questions à poser sont proposées par plusieurs membres du conseil : existera-t-il deux contributions mutualisées prélevées sur les masses salariales avec les doubles niveaux université et faculté des sciences et ingénierie et peut-on avoir une idée de la procédure de révision des effectifs qui sera mise en place.

E. Kierlik propose un prochain conseil le 3 juillet dont l'ordre du jour concernera le bilan et la validation du service des enseignants-chercheurs. Il est suggéré à ce sujet que la liste nominative des services d'enseignement soit consultable à l'UFR et envoyée sur demande uniquement.